



**ORAMIP**  
OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : département des Hautes-Pyrénées**

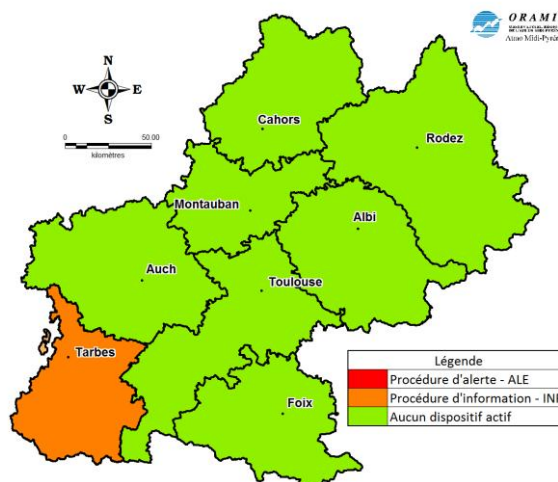
### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

**Recommandations sanitaires et comportementales**

**Communiqué du 03/12/2015 à 14h**

Sur le département des Hautes-Pyrénées, l'ORAMIP prévoit une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2012, le préfet des Hautes Pyrénées met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.



**MERCI DE RELAYER CE MESSAGE**

#### DESCRIPTION DU PHENOMENE

**La cause principale** de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

#### ÉVOLUTION

Depuis le début de la semaine, les conditions météorologiques stables associées aux émissions polluantes ont favorisé l'accumulation de particules en suspension dans l'air. Mercredi 2 décembre, les concentrations ont sensiblement augmenté. Les particules en suspension ne se sont pas dispersées en cours de journée. Dans la nuit du 2 au 3 décembre, les concentrations en particules ont continué de croître. Pour les journées du 3 et du 4 décembre, les concentrations devraient se maintenir à des niveaux importants.

L'évolution de cet épisode de pollution devrait être stable et aucun paramètre ne permet d'indiquer que la situation évolue favorablement.

Cette procédure est valable pour les journées du 03/12/2015 et 04/12/2015.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46



**ORAMIP**  
OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : département des Hautes-Pyrénées**

### **PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC** **pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10**

**Recommandations sanitaires et comportementales**

**Communiqué du 03/12/2015 à 14h**

#### **RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION**

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

#### **RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur [www.oramip.org](http://www.oramip.org)

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



**ORAMIP**  
OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



## **ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**

**Zone concernée : département des Hautes-Pyrénées**

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC**  
**pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10**

**Communiqué du 03/12/2015 à 14h**

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les villes du département des Hautes-Pyrénées.